

35E16

Cap Suluraaq

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désastement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désastement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désastement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désastement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désastement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Substance extraite

(1) Sable de silice	(2) Gravier	(3) Dolomie	(4) Autre
(5) Calcaire	(6) Inconnu	(7) Ferme consolidée	(8) Calcite
(9) Pierre de dimensionnelle	(10) Terre jaune	(11) Résidu miniers inertes	(12) Sable
(13) Minerai de silice	(14) Minerai de fer	(15) Sable	(16) Terre noire
		(17) Tourbe	

Statut du site d'extraction
 (1) Ouvert sous conditions (2) Ouvert (3) Fermé (4) Non autorisé (5) En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbanisée
- Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où l'exercice de l'activité minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Piigonan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Beramite, Essipit, Mashtewiash, Nutsukuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 est de 20°00' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 11,5'

Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 17

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 17

Échelle 1:50 000

0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

